

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2029

29 septembre 2010

SOMMAIRE

Alona S.A.	97372	Lear East European Operations	97373
Altec Continental Operations	97367	Lear (Luxembourg)	97373
Aquarius S.a.	97381	Lear West European Operations	97374
Biomet S.à r.l.	97375	Les P'tits Mousses S.à r.l.	97374
Boatland Holdings S.A.	97367	Les P'tits Mousses S.à r.l.	97375
CA.P.EQ. Natexis S.A.	97371	Liane Properties S.à r.l.	97374
Dauphine Investments S.A.	97385	Luminant Investments S.à r.l.	97375
DEFILUX (Développement et Finance Lu- xembourg) S.A.	97376	LUXSVB (Luxembourg Supervisory Board) S.à r.l.	97383
EAVF Artemis Holdco S.à r.l.	97384	Main Corner S.A.	97376
EAVF BEN Chemnitz Sàrl	97385	Maira Investment S.A.	97377
EAVF BEN Hanover Sàrl	97385	Marley Tile S.A.	97375
EAVF BEN Holdco Sàrl	97385	Mathes Consulting S.à r.l.	97377
EAVF BEN Neumunster Sàrl	97386	Maximin Development S.A.	97378
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l.	97386	McKinsey Luxembourg	97378
EAVF BEN Schoenebeck Sàrl	97386	McKinsey Luxembourg	97381
Element Six Ventures S.à r.l.	97346	McKinsey Luxembourg	97378
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	97383	McKinsey Luxembourg	97381
EuroFinaDec SPF	97384	McKinsey Luxembourg	97378
Gescofi S.A.	97367	Mediagenf S.à r.l.	97376
Global Investment Selection	97351	Merilux S.à r.l.	97376
Goyave Investments S.A.	97368	Multipharma S.A.	97378
Gutturu S.A.	97392	ProLogis France L S.à r.l.	97374
Imeris Holding S.A.	97371	Rema Invest S.C.	97389
International Financing Partners S.A.	97371	SICAV II (Lux)	97377
I.R.S.M. S.A.	97370	T.M.D. Concept S.A.	97379
ISTC (Luxembourg) S.A.	97371	Triathlon X3M Niederanven	97387
ISTC (Luxembourg) S.A.	97372	UBS (Luxembourg) S.A.	97386
Karmel et Ross Invest	97372	Vorn S.A.	97373
Karmel et Ross Invest	97373	Zoi-Zoi S.à r.l.	97380
Karoo Investment	97372		

Element Six Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.070.

—
Attestation - Rectificatif de l'acte du 19 mars 2007 de la société

Suite à une erreur de transmission de fichier, il s'avère que la constitution de la société ELEMENT SIX VENTURES SARL, telle qu'elle a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 avril 2007 et déjà publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, ne correspond pas à la constitution de ladite société, telle que signée par devant Me Joseph ELVINGER, en date du 19 mars 2007 et enregistrée en vos bureaux.

Le second dépôt effectué à la date du 2 août 2010 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg correspond à la version exacte de la constitution reçue par Me Joseph ELVINGER, en date du 19 mars 2007.

Les points qui diffèrent sont:

La date de constitution de la société qui est le 19 mars 2007 et non le 8 mars 2007

Et

Le capital social qui est de 20.000 USD et non de 16.000 USD

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34145. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2010.

Me Joseph ELVINGER.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of March.

Before Us Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Element Six Technologies S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 99.628,

represented by Stephanie COLSON, employee, with professional address at Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 15, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Element Six Ventures S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of the Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Element Six Technologies S.a r.l. prenamed, declared to subscribe the two thousand (2,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Manager:

Mr. Mark Lewis, Finance Director, born on the 3rd of April 1965 in Woking, United Kingdom, residing at Aurora Lodge, Heathfield Road, Woking, Surrey GU22 7JJ, United Kingdom.

Category B Manager:

Mrs. Ailbhe Jennings, Company Director, born on the 27th of March 1963 in Dublin (Ireland), residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Element Six Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.628,

ici représentée par Stéphanie COLSON, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Elément Six Ventures S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Dollars américains (€ 10.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention du Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Element Six Technologies S.à r.l. désignée ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille (2.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-).

Un montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Mark Lewis, Directeur Financier, né le 3 avril 1965 à Woking au Royaume-Uni, demeurant à Aurora Lodge, Heathfield Road, Woking, Surrey GU22 7JJ, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

Madame Ailbhe Jennings, Administrateur de Société, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: S.COLSON, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2755. Reçu cent cinquante euros trente quatre cents (EUR 150,34.-)

Le Receveur (signé): J.MULLER.

Signature.

Référence de publication: 2010110882/288.

(100124203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Global Investment Selection, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société «Global Investment Selection», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 55736, constituée suivant acte notarié le 2 août 1996, publié le 30 août 1996 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425; ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 20 juin 2002, publié le 7 septembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marion FINZI, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Cédric CHARLES, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sonia GABRIELE, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ainsi constituée, Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires de la Société présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence annexée au présent acte (avec les procurations) signées par les mandataires des comparants et par le bureau de l'assemblée.

Les procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité du capital social est valablement représentée et les actionnaires présents ou représentés déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour antérieurement à l'assemblée.

III. Que la présente assemblée est valablement constituée et peut par conséquent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au régime fiscal particulier instauré par la loi du 31 juillet 1929, et modification de l'objet social de la Société;

2. Modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra agir en tant que conseiller en investissement pour des organismes de placement collectif luxembourgeois.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

3. Refonte totale des statuts de la Société.

4. Adoption d'une version anglaise des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée, représentant la moitié au moins du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer au régime fiscal particulier pour les sociétés de participations financières instauré par la loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières du 31 juillet 1929.

En conséquence, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société afin que l'objet de la Société soit celui d'une société de participation financière, soumise exclusivement à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra agir en tant que conseiller en investissement pour des organismes de placement collectif luxembourgeois.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature,

ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société comme suit:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Global Investment Selection» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra agir en tant que conseiller en investissement pour des organismes de placement collectif luxembourgeois.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de trois cent mille francs suisses (CHF 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur de cent francs suisses (CHF 100,-) par action.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de n'importe quel membre du conseil d'administration à qui cette autorité a été déléguée par le conseil d'administration ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter une version anglaise des statuts de la Société dont le texte est intégralement reproduit ci-après.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction en anglais et qu'en cas de conflit entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, signe ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Global Investment Selection", a société anonyme, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 55736, incorporated pursuant to a notarial deed on 2 August 1996, published on 30 August 1996 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425; the articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 June 2002, published on 7 September 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1299 (the "Company").

The meeting is opened by Ms. Marion FINZI residing in Luxembourg as chairman, who appoints as secretary, M. Jean-Cédric CHARLES, residing in Luxembourg.

The meeting appoints Ms. Sonia GABRIELE, residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders presented and the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy-holders and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. that pursuant to the attendance list, the totality of the share capital is represented and the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Renunciation to the particular tax regime created by the law of July 31, 1929 and related amendment to the corporate object of the Company;

2. Subsequent amendment of Article 3 of the articles of association of the Company:

“ Art. 3.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may act as an investment advisor for collective investment funds in Luxembourg.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

3. Full restatement of the articles of association of the Company.

4. Adoption of an English version of the articles of association.

5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves that the Company shall be no more governed by the law on the holding companies dated July 31, 1929 creating a special tax regime for holding companies.

Therefore, the meeting resolves to amend the corporate object of the Company in order to adopt the corporate object of a commercial company exclusively governed by the law of August 10, 1915.

Second resolution

Further to the above resolution, the meeting resolves to amend Article 3 of the articles of association which shall be read as follows:

“ Art. 3.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may act as an investment advisor for collective investment funds in Luxembourg.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

Third Resolution

The meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “Global Investment Selection” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may act as an investment advisor for collective investment funds in Luxembourg.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share Capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at three hundred thousand Swiss francs (CHF 300,000), consisting of three thousand (3,000) shares with a par value of one hundred Swiss francs (CHF 100).

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. 10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Wednesday of April at 15.30 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

25.5 Each preferred shares with no voting right has a right, without prejudice of the provisions of this Article 25, to a preferred dividend of 0,1% p.a. of its nominal value, which will be deducted from the payment of any common or special dividend. Each preferred shares with no voting right shall have a right to a special dividend as determined by the meeting of shareholders and without any guarantee of reconvertibility. The preferred dividend will be distributed in deduction of ordinary dividends distributed in the year. Beside the distribution of preferred or special dividend, the preferred shares with no voting right have a right, together with the ordinary dividends, to a portion of the net profits. The preferred dividend can be redeemable each time there is distribution of ordinary or special dividend, paid by preference.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Signé: M. FINZI, J.C. CHARLES, S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9234. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010109903/891.

(100124755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Altec Continental Operations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109079/9.

(100123721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Gescofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.661.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108941/10.

(100122715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Boatland Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.604.

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique en date du 3 août 2010 de la société Boatland Holdings S.A. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Robert van 't Hoef, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Patrick L.C. van Denzen, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Martinus C.J. Weijermans, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission de l'Administrateur suivant:

Manacor (Luxembourg) S.A.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Robert van 't Hoef, Administrateur
- Patrick L.C. van Denzen, Administrateur
- Martinus C.J. Weijermans, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boatland Holdings S.A.
Patrick L.C. van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2010109420/24.

(100122371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Goyave Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 154.818.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «SHON INVEST», société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 29 juillet 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «GOYAVE INVESTMENTS S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000.- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois d'avril à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les trois cent trente (330) actions sont souscrites par la société «SHON INVEST», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«HRT Révision S.A.», ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2010. Relation: EAC/2010/9562. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010109193/135.

(100124025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.286.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108946/10.

(100123002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Imeris Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.970.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108947/10.

(100122846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

International Financing Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.973.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108948/10.

(100122861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 28 juillet 2010:

1. L'Assemblée a réélu aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société au 30 juin 2010:

Administrateurs A:

- Monsieur Jean de Séverac, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris;
- Natixis Luxembourg S.A., ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateurs B:

- Monsieur Eric Biren, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Simone Cimino, demeurant au 29, Via dell'Annunciata, I-20121 Milan, Italie.

2. L'Assemblée a réélu Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010109428/24.

(100122399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ISTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.315.

Les comptes annuels au 15 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108952/10.

(100122350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ISTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.315.

Les comptes annuels au 15 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108953/10.

(100122351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Karoo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 145.730.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2009 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010108954/13.

(100122677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Alona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 82.945.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ALONA SA qui s'est tenue en date du 5 août 2010, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt

Deuxième résolution:

Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de la société SGI, Saint Gérant Investissement Sàrl, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 87 458 et ce pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010110135/21.

(100123598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Karmel et Ross Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 121.836.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108955/10.

(100123023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Karmel et Ross Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 121.836.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108956/10.

(100123025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lear (Luxembourg)

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010108957/12.

(100122467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Vorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 103.282.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 27 juillet 2010 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Mr Yves Schmit comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg, de Mr Jean-Marie Boivin, administrateur de sociétés, demeurant 130, route d'Arlon L-8008 Strassen et de Mme Carine Bittler, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg pour une durée de 6 ans.

- Le mandat du commissaire aux comptes Comptabilux S.A. avec siège à L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre est renouvelé pour une période de 6 ans.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010110460/22.

(100124255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Lear East European Operations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 100.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lear East European Operations

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010108958/12.

(100122661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Lear West European Operations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 102.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lear West European Operations

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010108959/12.

(100122639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Liane Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.553.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010108960/16.

(100122702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ProLogis France L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010109016/14.

(100122900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Les P'tits Mousses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 81.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108961/10.

(100122406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Les P'tits Mousses S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 81.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108962/10.

(100122408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Luminant Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.698.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Luminant Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010108978/15.

(100122426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Biomet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.392.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juillet 2010

1) Monsieur Roger VAN BROECK a démissionné de son mandat de gérant A.

2) Monsieur Renaat VERMEULEN, administrateur de sociétés, né à Sint-Niklaas (Belgique), le 6 octobre 1956, demeurant à B-9112 Sint-Niklaas (Belgique), 10, Cadzanstraat, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

En date du 28 mai 2009, la société Biomet Inc. a cédé ses 42 parts sociales de la société à responsabilité limitée Biomet S.à r.l. à la société à responsabilité limitée BIOMET HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Nouvelle situation:

BIOMET HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.: 12.544 parts sociales

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Biomet S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010109102/19.

(100124017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Marley Tile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karin DUBOIS.

Référence de publication: 2010108980/10.

(100122558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.934.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 Août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010108981/16.

(100122747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karin DUBOIS.

Référence de publication: 2010108982/10.

(100122561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 août 2010 que:

(1) l'assemblée générale a reconduit les mandants des trois administrateurs sortants Madame Laurence BIHR, Monsieur Stéphane ORDENER et Madame Béatrice DELHOTAL pour une année, de manière à ce que leurs mandats expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en l'an 2011; et

(2) l'assemblée générale a reconduit le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Pierre SCHMIT pour une nouvelle période d'une année, et de manière qu'il se termine pareillement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par mandat spécial

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2010109154/18.

(100123983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Main Corner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 59.611.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 AOUT 2010.

Pour MAIN CORNER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010108983/16.

(100122565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Maira Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 113.508.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAIRA INVESTMENT S.A.
Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010108984/12.

(100122945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

SICAV II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 107.426.

Suite à la démission avec effet au 3 août 2010 de Monsieur Raymond Melchers avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme Membre du Conseil d'Administration, Monsieur Marnix van den Berge, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 4 août 2010 suivant la décision du Conseil d'Administration du 3 août 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 février 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marnix van den Berge, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Référence de publication: 2010110222/26.

(100123708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Mathes Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 76.973.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108985/10.

(100122665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Maximin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 33.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108986/10.

(100122403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 de McKinsey Luxembourg, une succursale luxembourgeoise de la société de droit américain MC KINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLA Piper UK LLP

Référence de publication: 2010108987/12.

(100122411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 de McKinsey Luxembourg, une succursale luxembourgeoise de la société de droit américain MC KINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLA Piper UK LLP

Référence de publication: 2010108988/12.

(100122416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Multipharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109003/10.

(100123019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 de McKinsey Luxembourg, une succursale luxembourgeoise de la société de droit américain MC KINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLA Piper UK LLP

Référence de publication: 2010108989/12.

(100122418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

T.M.D. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.722.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société CASEVILLE AGENCY INC., ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. box 1777, Belize City (Belize), inscrite au Registre des Sociétés de Belize sous le numéro I.B.C. 40,262,

ici représentée dûment par Monsieur Domenico PROVENZANO, administrateur, demeurant à F-57865 Amanvillers (France), 2, route de Lorry,

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme T.M.D. CONCEPT S.A., établie et ayant son siège à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.722, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 947 du 23 septembre 2004,

modifiée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, publié audit Mémorial C, Numéro 2035 du 30 octobre 2006,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 février 2010, publié audit Mémorial C, Numéro 810 du 20 avril 2010.

Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que la comparante, telle que représentée, est propriétaire de la totalité des actions de la société T.M.D. CONCEPT S.A., préqualifiée.

Que, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société, elle a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que, en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique finale de l'opération, elle dissout la société T.M.D. CONCEPT S.A., avec effet immédiat.

Qu'elle déclare, par son mandataire, avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare encore, par son mandataire, que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en sa qualité d'actionnaire unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique, par son mandataire, donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par la comparante, telle que représentée.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 895 -€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Provenzano, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2010. Relation: LAC/2010/34424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 août 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010109055/56.

(100122718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Zoi-Zoi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 80, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.778.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Laurence KLOPP, indépendante, née à Luxembourg, le 23 mai 1969, demeurant à L-8086 Bertrange, 27, Cité Am Wenkel,

détentriche de vingt-quatre (24) parts sociales.

2.- Monsieur Tom STEICHEN, pâtissier qualifié, né à Luxembourg, le 25 janvier 1971, demeurant à L-8325 Capellen, 80, rue de la Gare,

détenteur de soixante-seize (76) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ZOI-ZOI S.à r.l." (numéro d'identité 2004 24 09 287), avec siège social à L-8325 Capellen, 80, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100.778, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 727 du 14 juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2422 du 25 octobre 2007,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

Madame Laurence KLOPP, préqualifiée sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les vingt-quatre (24) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "ZOI-ZOI S.à r.l.", à Monsieur Tom STEICHEN, préqualifié sub 2.-, qui accepte.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "ZOI-ZOI S. à r.l.", ici représentée par son gérant unique Monsieur Tom STEICHEN, déclare accepter la présente cession.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Après la prédite cession, la totalité des cent (100) parts sociales appartient à Monsieur Tom STEICHEN, préqualifié.

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Tom STEICHEN, seul associé de la société "ZOI-ZOI S.à r.l.", a pris la résolution suivante:

Résolution

Afin de tenir compte de la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KLOPP, STEICHEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2560. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010109066/55.

(100122391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 de McKinsey Luxembourg, une succursale luxembourgeoise de la société de droit américain MC KINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLA Piper UK LLP

Référence de publication: 2010108990/12.

(100122419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 de McKinsey Luxembourg, une succursale luxembourgeoise de la société de droit américain MC KINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLA Piper UK LLP

Référence de publication: 2010108991/12.

(100122461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Aquarius S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.375.

Im Jahre zweitausendzehn, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "AQUARIUS S.A." mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 93.375,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Marc DELVAUX, damals Notar mit Amtssitz in Clerf, am 20. Dezember 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 27 vom 17. Februar 1975,

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Yves WALLERS, Direktor, beruflich ansässig in L-9053 Ettelbruck. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Streichung der Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929 und Änderung des Gesellschaftsgegenstandes und Abänderung von Artikel 4 der Satzungen.

2. Sitzverlegung von Diekirch nach L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy und Abänderung vom ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen.

3. Abberufung von Herrn Joseph THILL und Frau Angèle ENDRES als Verwaltungsratsmitglieder .

4. Ernennung zum Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Daniel REDING, geboren in Ettelbrück am 16. März 1968, beruflich ansässig in L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy und Herrn Cornelis Jan HOBBO, geboren in Kerkwijk (NL) und wohnhaft in NL-5301 KD Zaltbommel, Rozenbogerd 2.

Ihre Mandate enden mit der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

5. Bestätigung des Mandats von Herrn Gerardus VAN DAAL, geboren in Kerkrade (NL) am 19. Februar 1932, wohnhaft in B-4700 Eupen, 28, auf dem Spitzberg.

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

6. Abberufung von der Aktiengesellschaft GESTALUX S.A. als Kommissar.

7. Ernennung der Aktiengesellschaft EWA REVISION S.A. (B38.937) zum Kommissar. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015

8. Zustimmung der Jahresabschlüsse 2006 bis 2009.

9. Feststellung, daß der abberufene Kommissar, sein Mandat nicht durchführen konnte und dass die Aktiengesellschaft EWA REVISION S.A., die Berichte der Jahre 2006 bis 2009 aufgestellt hat.

10. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und die Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929 zu streichen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzungen erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.“

Zweiter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy zu verlegen und somit den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbruck.“

Dritter Beschluss.

Die Versammlung beschließt Herrn Joseph THILL und Frau Angèle ENDRES als Verwaltungsratsmitglieder abzurufen, und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss.

Die Versammlung beschließt zwei neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen und zwar Herrn Daniel REDING, geboren in Ettelbrück am 16. März 1968, beruflich ansässig in L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy und Herrn Cornelis Jan HOBBO, geboren in Kerkwijk (NL) und wohnhaft in NL-5301 KD Zaltbommel, Rozenbogerd 2.

Ihre Mandate enden mit der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

Fünfter Beschluss.

Die Versammlung beschließt, Herrn Gerardus VAN DAAL, geboren in Kerkrade (NL) am 19. Februar 1932, wohnhaft in B-4700 Eupen, 28, auf dem Spitzberg als Verwaltungsratsmitglied zu bestätigen

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

Sechster Beschluss.

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft GESTALUX S.A. als Kommissar abzurufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

97383

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft „EWA REVISION S.A.“ (RCS B 38.937) mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, als neuer Kommissar zu ernennen, ihr Mandat endet im Jahr 2015.

Achter Beschluss

Die Versammlung stimmen die Jahresabschlüsse 2006 bis 2009 zu.

Neuner Beschluss

Die Versammlung stellt fest daß der abberufene Kommissar, sein Mandat nicht durchführen konnte und dass die Aktiengesellschaft EWA REVISION S.A, die Berichte der Jahre 2006 bis 2009 aufgestellt hat.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Y. WALLERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2010. DIE/2010/7379. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Ettelbruck, den 6. August 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010109090/101.

(100123247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1300 du 30 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQT Mezzanine SSP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108926/15.

(100122724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

LUXSVB (Luxembourg Supervisory Board) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 15, Op der Sank.

R.C.S. Luxembourg B 101.738.

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Benoni DUFOUR, ingénieur civil, demeurant à L-5713 Aspelt, 15, Op der Sank,

détenteur de cent vingt-six (126) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juillet 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "LUXSVB (LUXEMBOURG SUPERVISORY BOARD) S.à r.l." (numéro d'identité 2004 24 12 903), avec siège social à L-5713 Aspelt, 15, Op der Sank, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.738, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 928 du 17 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juillet 2010, en voie de publication au Mémorial C,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}**. La société a pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large. Néanmoins, la société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier."

Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse du gérant technique unique Monsieur Benoni DUFOUR est désormais fixée à L-5713 Aspelt, 15, Op der Sank.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: BROSSARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 août 2010. Relation: CAP/2010/2744. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 août 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010110908/44.

(100124183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

EuroFinaDec SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 74.057.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108911/10.

(100122519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

EAVF Artemis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108912/11.

(100122585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

EAVF BEN Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN CHEMNITZ S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108913/11.

(100122524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN HANOVER S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108914/11.

(100122569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Dauphine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.568.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 juillet 2010 que:

1. Les démissions de Monsieur Bruno BEERNAERTS et Monsieur Alain LAM, en leur qualité d'administrateurs sont acceptées avec effet immédiat.

2. Sont nommés, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, (République démocratique du Congo) et résidant au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et résidant au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109849/21.

(100124061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108915/11.

(100122534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

EAVF BEN Neumunster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN NEUMUNSTER S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108919/11.

(100122562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN SAARBRUECKEN 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108920/11.

(100122540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 10 mai 2010

En date du 10 mai 2010, l'Assemblée Générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale de la Société qui se tiendra en 2011:

Monsieur Arthur DECURTINS, administrateur et président

Monsieur René MOTTAS, administrateur

Monsieur Felix RONNER, administrateur

Monsieur Andreas PRZEWLOKA, administrateur

Ernst & Young S.A., commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

UBS (Luxembourg) S.A.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2010110078/21.

(100124038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

EAVF BEN Schoenebeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN SCHOENEBECK S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010108921/11.

(100122543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Triathlon X3M Niederanven, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6243 Hemstal, 19, Op Jaich.

R.C.S. Luxembourg F 8.442.

STATUTS

Entre les soussignés, dénommés ci-après "fondateurs":

SARDAIN Paul	05.12.1964	FRA	Logisticien	51, route de Trèves	L-6793 Grevenmacher
DUHAUTPAS Pascal	21.11.1972	LUX	Ingénieur	19 op Jaich	L-6243 Hemstal
BERNARD Christopher	17.12.1986	LUX	Etudiant	10, rue de la Fontaine	L-4963 Clemency
LUCAS Claude	11.06.1988	LUX	Etudiant	3, Neie Wee	L-8385 Koerich
SCHMITZ Jean-Claude	10.05.1983	LUX	Chargé d'enseignement	142, rue de la Libération	L-3511 Dudelange

une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts, par les statuts de la FLTRI (Fédération Luxembourgeoise de Triathlon), la FLA (Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme) et par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Titre I^{er}. Dénomination, Sièges, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de "Triathlon X3M Niederanven" désignée ci-après par les termes "l'association".

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à 19 op Jaich, L-6243 Hemstal. Pour atteindre ces objectifs, l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres et d'organiser des entraînements, des stages nationaux et internationaux ainsi que de participer aux manifestations sportives
- de promouvoir le triathlon et le duathlon dans la région, aussi bien en tant que sport populaire que sport d'élite.
- tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse

Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 3. L'association se compose de deux catégories de membres, à savoir les "fondateurs" et les "membres actifs".

Art. 3.1. Les "fondateurs" sont membres de l'association, pour autant qu'ils remplissent les conditions requises par les présents statuts. Les fondateurs ont un statut de membre privilégié. Ainsi, les fondateurs disposent d'un double droit de vote (2 voix) et d'un siège permanent au sein du conseil d'administration.

Art. 3.2. Peut devenir "membre actif" de l'association toute personne qui paie sa cotisation de membre actif et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Les membres actifs disposent d'un droit de vote simple (1 voix) à l'assemblée générale. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.

Art. 4. L'association peut admettre des délégués d'organisations associées, ayant le statut d'observateur à l'assemblée générale.

Art. 5. L'admission d'un membre actif se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer les membres actifs est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle pour membres actifs est fixée à minimum 75 Euro et ne pourra dépasser 250 Euro.

Art. 6. Tout membre actif peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. En outre, le conseil d'administration a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre qui ne paie pas sa cotisation ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert une majorité de deux tiers des voix.

Art. 7. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

Titre III. Administration

Art. 8. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

Art. 9. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix. Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 10. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'art. 13. de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 11. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 13. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Art. 14. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et des comptes;
- d) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes;
- e) la fixation des cotisations;
- f) la décharge de la gestion des administrateurs;
- g) la dissolution de l'association.

Art. 15. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 membres au moins et 9 membres au plus. Les candidats pour le comité doivent avoir la majorité d'âge et jouir du plein exercice de leurs droits civils. Les membres du conseil d'administration sont le ou la président(e), le ou la vice-président(e), le ou la secrétaire et le ou la responsable des finances et les membres ordinaires. Les membres du conseil d'administration sont désignés chaque année par l'assemblée générale en session ordinaire. Les fonctions au sein du conseil d'administration seront fixées lors de la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée générale.

Art. 16. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 17. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Il est rappelé que les fondateurs disposent d'un double droit de vote tandis que les membres actifs ne disposent que d'un droit de vote simple. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 18. Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser ses membres les frais occasionnés par leurs activités.

Art. 19. Le/ la responsable des finances ne peut dépenser que l'argent dont il/ elle dispose.

Art. 20. L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Titre IV. Dispositions finales

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction. L'actif net est attribué au fond social de la commune- siège.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

Art. 23. L'Assemblée générale peut modifier les présents statuts dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2010110253/111.

(100123790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Rema Invest S.C., Société Civile.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr J. Peffer.

R.C.S. Luxembourg E 4.326.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le 9 août

Les soussignés, es-qualités qu'ils agissent,

Anne-Marie JUNGBLUT veuve REMAKEL, née le 19.6.1923 à Luxembourg, demeurant 10 rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg

et

Fernand REMAKEL, né le 2.12.1947 à Luxembourg, demeurant Maison 18, L-9745 Doennange

et

Marie-Josée NOÉ, née le 26.5.1954 à Clervaux, demeurant Maison 18, L-9745 Doennange

et

Marianne REMAKEL épouse SCHLESSER, née le 27.08.1950 à Luxembourg, demeurant 72 rue Dr J. Peffer, L-2319 Howald

et

Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951 à Luxembourg demeurant 72 rue Dr J. Peffer, L-2319 Howald

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont décidé de dresser acte d'une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les associés (ci après les "Associés") ci-avant une société civile qui a la dénomination de REMA INVEST S.C. (ci après la "Société"), laquelle sera régie notamment par les dispositions du Code civil (le Code civil) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Hespérange par simple décision du conseil de gérance.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision extraordinaire des Associés.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

3.3 La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs Associés. Les héritiers, les ayants droits, les créanciers et les représentants ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la Société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. Capital

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500), représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des Associés. Ces opérations ont lieu, selon les cas, au moyen de la création de parts sociales nouvelles, de l'élévation ou de la diminution de la valeur nominale des parts existantes, de l'échange de parts sociales ou de l'annulation de parts sociales sans échange.

6.2 L'augmentation de capital a lieu par voie d'apport de biens en nature ou en numéraire, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ou par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.

6.3 De même, le capital peut être réduit sur décision de l'assemblée générale des Associés, au moyen du remboursement ou de l'annulation des parts existantes ou de leur échange contre de nouvelles parts sociales d'un montant identique ou inférieur, ayant ou non le même nominal.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

7.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.3 Les parts sociales ne peuvent faire l'objet d'un nantissement ou d'une mise en garantie à quelque titre que ce soit, sauf à obtenir l'agrément des associés tel que décrit à l'article 9.

Art. 8. Cessions et transmission pour cause de décès d'un des Associés des parts sociales.

8.1 Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

8.3 Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés que moyennant agrément préalable donné par les associés tel que décrit à l'article 9.

8.4 Cet agrément n'est pas requis en cas de transmission pour cause de mort à des héritiers légaux ou au conjoint survivant ou en cas de cession par un ou plusieurs Associés à une personne morale à laquelle cet ou ces Associés participeraient de façon majoritaire.

8.5 En cas de refus d'agrément, les Associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant. Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs Associés échoit proportionnellement aux autres Associés. Le droit de préemption doit être exercé dans un délai de 2 mois suivant la décision de refus d'agrément des Associés. Le non-exercice dans ce délai du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la cession initiale.

Art. 9. Agrément.

9.1 L'agrément est requis pour la cession des parts sociales à des non-Associés, hormis transmission pour cause de mort à des héritiers légaux ou au conjoint survivant ou en cas de cession par un ou plusieurs Associés à une personne morale à laquelle cet ou ces Associés participeraient de façon majoritaire.

9.2 L'agrément ne peut être accordé que par l'assemblée générale des Associés représentant plus de 50% des parts sociales de la Société.

Art. 10. Rachat de parts sociales par la Société. La Société n'est pas habilitée à racheter ses propres parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un Conseil de gérance qui sera composé de deux (2) gérants, lesquels sont tous nécessairement des Associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par le Code ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2 Les Matières suivantes sont réservées à l'assemblée générale des Associés qui statuera dans les conditions de forme, de quorum et de majorité définies à l'Article 15:

- la cession par la Société de toute société dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte, quelqu'en soit le pourcentage à l'exception des cessions pour lesquelles un engagement a été validé préalablement par l'assemblée;

- tout engagement financier de la Société.

12.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Conseil de gérance.

12.4 Le Conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 13. Représentation.

13.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

13.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article

12.3. des Statuts.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les Associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par le Code à l'assemblée générale des associés.

14.2 Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3 Tout Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou courrier électronique un autre Associé.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1 L'assemblée ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant au moins 50% des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans une semaine et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagnés d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que toutes dettes des gérants et associés envers la Société. Dans le même temps, le Conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés ensemble avec le bilan.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 L'excédent favorable du compte profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Le bénéfice est réparti à proportion du nombre de parts de chacun des Associés. Ils peuvent pareillement, sur proposition du conseil de gérance, être affectés en tout ou partie, à tout fond de réserves avec ou sans destination spéciale, ou au report nouveau.

Art. 18. Définition du résultat.

18.1 Concomitamment à la préparation du compte de profits et pertes, la gérance déterminera le résultat courant et exceptionnel de la Société:

- Le résultat courant est celui dont la réalisation est liée à l'activité ordinaire de la Société dans la réalisation directe de son objet social. Ainsi, le résultat courant est notamment constitué des produits et plus-values réalisées sur la gestion de la participation directe ou indirecte.

- Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Société et qui recouvre les produits et les charges résultant d'événements ou de transaction clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière. Ainsi, les plus-values réalisées sur les éléments d'actifs immobilisés constituent du résultat exceptionnel.

Art. 19. Dettes.

19.1 Sauf dans les limites autorisées par l'article 1863 du Code civil, vis-à-vis des créanciers de la Société, les Associés sont tenus pour une somme et part égales des dettes de la Société.

19.2 Dans leurs rapports respectifs, les Associés sont tenus des dettes de la Société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

20.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence au Code civil.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

1. Anne-Marie JUNGBLUT veuve REMAKEL,	1.000 parts sociales
2. Fernand REMAKEL	500 parts sociales
3. Marie-Josée NOÉ	500 parts sociales
4. Marianne REMAKEL épouse SCHLESSER	750 parts sociales
5. Carlo SCHLESSER,	750 parts sociales
Total	3.500 parts sociales

Les parts sociales ont intégralement été libérées par versement en espèces sur le compte de la société, de sorte que la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-) est à la disposition de la Société, qui le reconnaît expressément.

Décision des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fernand REMAKEL, précité
- Monsieur Carlo SCHLESSER, précité

2. Le siège social de la Société est établi 72 rue Dr J. Peffer, L-2319 Howald.

Déclaration

Fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2010110219/182.

(100123941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Gutturu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.718.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 septembre 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010109200/20.

(100123701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.